

Quand les jeunes poussent, l'agriculture grandit

ACQUIS SYNDICAUX 2011



ACQUIS SYNDICAUX

RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE

FINANCEMENT A L'INSTALLATION : 6000 INSTALLATIONS MINIMUM

Le 28 septembre 2011, le conseil des ministres a adopté le projet de loi de finances 2012. On peut se satisfaire d'une très légère hausse (5,5 millions d'euros en plus sur les prêts à l'installation) par rapport à 2011. 167 millions d'euros vont être alloués pour l'installation des jeunes, complétés par des avantages fiscaux et des crédits européens. Les crédits doivent permettre l'installation de plus de 6 000 agriculteurs.

L'APPLICATION DE LA LOI DE MODERNISATION A TOUS LES ECHELONS

La loi de modernisation agricole signée en juillet 2010 a engendré une nouvelle répartition des rôles dans la gestion des dossiers installation et transmission. Les chambres d'agriculture ont désormais pour mission d'instruire les dossiers de demandes d'aides à l'installation et de gérer les répertoires départ installation, à la place des Adasea.

Pour assurer un accompagnement de qualité, un comité d'orientation a été créé (obligation de le créer au niveau départemental avant le 31 décembre 2011) au sein de chaque chambre départementale. Afin de s'assurer de la bonne mise en place de ces comités, JA a été moteur sur la rédaction d'une convention cadre entre APCA (assemblée permanente des chambres d'agriculture), FNSEA et JA. Cette convention demande à chaque chambre de déléguer la présidence à un jeune agriculteur (responsable installation-transmission du département). Cette convention met en exergue une volonté professionnelle partagée d'impliquer fortement les Jeunes Agriculteurs dans le pilotage du dossier installation-transmission.

Au niveau national, Jeunes Agriculteurs a également mis en place un comité d'orientation, dénommé CNOTI (Comité national d'orientation transmission-installation). En parallèle, a également été créé un CAF installation-transmission, comité plus restreint qui permettra de faire un point, en amont du CNOTI, sur le maintien d'un service d'accompagnement des porteurs de projet de qualité.

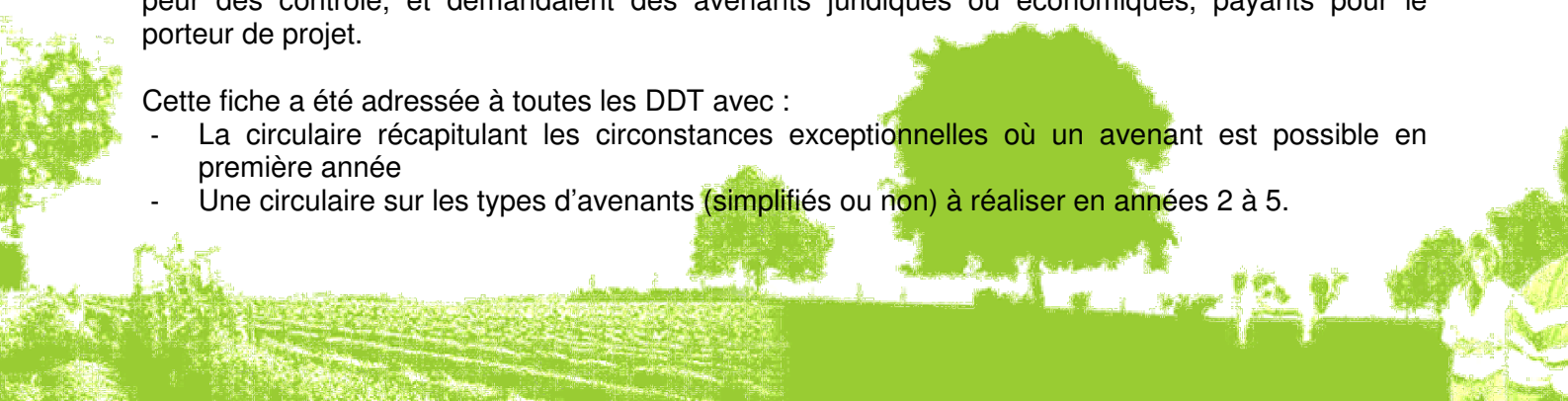
La création de ces nouvelles instances marque la volonté de préserver une politique d'installation cohérente à l'échelle de tous les territoires et impliquant le maximum d'acteurs.

AVENANTS PDE : MISE EN PLACE D'UN AVENANT SIMPLIFIE HARMONISE

Les avenants sont obligatoires, mais n'avaient pas de formes préétablies. Certaines DDT en avaient imaginées, mais souvent complexes.

JA a travaillé avec le ministère sur une fiche type de demande d'avenants simplifiés. L'objectif est d'inciter les DDT à faire des avenants simplifiés. En effet, certaines n'en faisaient plus du tout, de peur des contrôles, et demandaient des avenants juridiques ou économiques, payants pour le porteur de projet.

Cette fiche a été adressée à toutes les DDT avec :

- La circulaire récapitulant les circonstances exceptionnelles où un avenant est possible en première année
 - Une circulaire sur les types d'avenants (simplifiés ou non) à réaliser en années 2 à 5.
- 

L'objectif est bien de simplifier la demande et que le jeune puisse remplir ça rapidement ; il ne faut pas que les DDT ajoutent des éléments et que le porteur de projet soit obligé de passer par un conseiller. En une heure, le jeune peut avoir rempli cette fiche.

Si cette fiche ne convient pas, **et seulement si**, la DDT pourra demander un avenant juridique ou simplifié.

Dès à présent, nous devons travailler sur le contenu et la construction du PDE par le porteur de projet (formations, scénarii différents...), afin de limiter le dépôt d'avenants et ainsi éviter les contraintes administratives.

OBSERVATOIRE DE DONNEES : C'EST REPARTI !

Il a fallu un peu de temps pour remettre en route l'observatoire de données, l'APCA reprenant les missions du GIE Adasea sur ce point. Mais ça y est, de nouveaux chiffres sur l'installation et la transmission seront disponibles pour la fin de l'année 2011. En parallèle, des enquêtes vont être réalisées durant l'année 2012.

FINANCEMENT A L'INSTALLATION

Le budget installation 2012 se maintient globalement, l'installation reste parmi les priorités en témoigne une dotation pour les prêts à l'installation et la DJA qui augmente de plus de 5M d'€ en AE par rapport à 2011. Cependant, avec une baisse de budget programmée, l'accompagnement reste en souffrance.

MAINTIEN DES BUDGETS POUR 2012

Le Ministre a maintenu un certain nombre de budget pour l'année 2012 alors même que nous sommes en période de restriction budgétaire :

- 491 millions d'euros pour la maîtrise des coûts de production (exonération des charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels), le Gouvernement étudie un mécanisme d'allègement des charges pour le travail permanent ;
 - 60 millions pour les plans de développement des filières pour financer la réduction des coûts énergétiques ;
 - 167 millions pour l'installation des jeunes qui sont complétés par des avantages fiscaux et des crédits européens ;
 - 42 millions pour les mesures agro-environnementales et 17 millions pour les contrats PHAE ;
 - 165 millions pour la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) et 248 millions pour l'ICHN.
-

LES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

Dans le cadre de la LMA, nous avons obtenu la création des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles. En 2011, elles se mettent progressivement en place dans les départements. Certaines se sont déjà réunies, les premières discussions ont eu lieu entre les différents partenaires ce qui a permis d'influencer les projets d'urbanisme.



LA TAXE SUR LE CHANGEMENT DE DESTINATION DES TERRES AGRICOLES

Dans le cadre de la LMA, nous avons obtenu la mise en place d'une taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus ou des droits relatifs à des terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement, postérieurement au 13/01/10 par un document d'urbanisme en zone urbaine ou à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Les fonds récoltés permettront à des jeunes agriculteurs de financer, en 2012, des projets innovants. L'innovation devra porter sur un produit ou un procédé, sur l'organisation, la manière de valoriser les ressources disponibles et les produits issus de l'exploitation, sachant qu'une attention particulière sera apportée aux projets économes en matière de gestion du foncier. « J'INNOVATIONS » est en marche ! Faites le savoir !

DPU

Jeunes Agriculteurs a obtenu un retour aux réserves départementales pour la campagne 2011. JA a également obtenu que le reliquat qui alimente ces réserves soit réparti en fonction du nombre d'installations réalisées entre 2008 et 2010.

PRODUCTIONS ANIMALES

Sur les dossiers avicoles, porcins et viande bovine et, nous avons obtenu la signature de l'accord d'engagement de prise en compte des variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales (accord du 3 mai 2011). Les parties signataires de cet accord s'engagent pour que leurs entreprises ou les entreprises des secteurs qu'elles représentent ouvrent des négociations sur les conditions de vente en cas de forte variation des cours de l'alimentation des bovins, des porcs et des volailles pour un certain nombre de produits.

DOSSIER PORCIN

Nous avons obtenu une nouvelle aide à l'investissement à partir de 2012 : elle concerne les investissements non éligibles à l'aide pour la mise aux normes « bien être des truies », au PMBE, au PPE. Les investissements bénéficiant déjà d'une aide CPER ne sont pas éligibles.

Ce dispositif, spécifique au porc, sera financé par les reliquats de l'enveloppe « mise aux normes bien-être truies gestantes » sur 2011 et 2012. Les éleveurs qui souhaiteront y élargir doivent déjà être dans une « procédure » de mise aux normes.

L'enveloppe nationale disponible pour fin 2011 s'élève à 4,5 - 5 M€.


DOSSIER AVICOLE

Nous avons obtenus l'ouverture des plans stratégiques de filière aux secteurs de l'aviculture (poules pondeuses et production de foie gras).

DOSSIER LAIT

Les contrats proposés par les entreprises ne sont toujours pas signés. Jeunes Agriculteurs a obtenu la renégociation collective des contrats, toujours en cours à ce jour.

La problématique de la cessibilité des contrats (pour éviter une privatisation des territoires et de l'installation) a été reconnue dans nos discussions avec la FNPL : l'installation doit rester aux mains



des producteurs ou des futures OP. La cessibilité des contrats ne doit pas être gérée unilatéralement par les entreprises.

Nous avons obtenu le maintien du principe de fond JA à l'installation mais décliné pour la campagne 2011/2012 en fonds interrégionaux (par bassin).

Succès dans les 9 bassins de production du fléchage fort des volumes en faveur de l'installation : la voix de JA est entendue dans les bassins.

PRODUCTION OVINE

Nous avons obtenu la mise en place du laboratoire à l'installation en collaboration avec la Fédération Nationale Ovine. Laboratoire qui a pour axes de travail :

- Susciter des vocations
- Développer des compétences
- Développer la recherche et la mise en relation des cédants et des candidats
- Apporter de nouvelles formes de financements

L'accord interprofessionnel sur la contractualisation dans la filière a été reconduit et adapté à la LMA, il a permis d'avancer sur la composition du prix avec la prise en compte de 6 indicateurs dont l'indicateurs « charges de l'exploitation ». L'éventuelle majoration pour les jeunes fait son chemin à l'interprofession et chez certains opérateurs économiques.

VIANDE BOVINE

Les mobilisations de 2010/2011 ont conduit à plusieurs résultats :

- Réforme des bassins de cotations (effective en janvier 2012) pour une meilleure transparence et efficacité, en lien avec la réalité sur le terrain.
- Création du GEF (Groupe Export France) au sein de l'interprofession, et développement de l'export « pays-tiers » qui a ramené de la valeur ajoutée sur les exploitations.
- Accord interprofessionnel sur les machines à classer dans les abattoirs (obligatoire depuis janvier 2011 dans tous les abattoirs de plus de 3000 tonnes)

De nombreux travaux restent à poursuivre. Jeunes Agriculteurs, avec son projet viande bovine sera force de proposition.

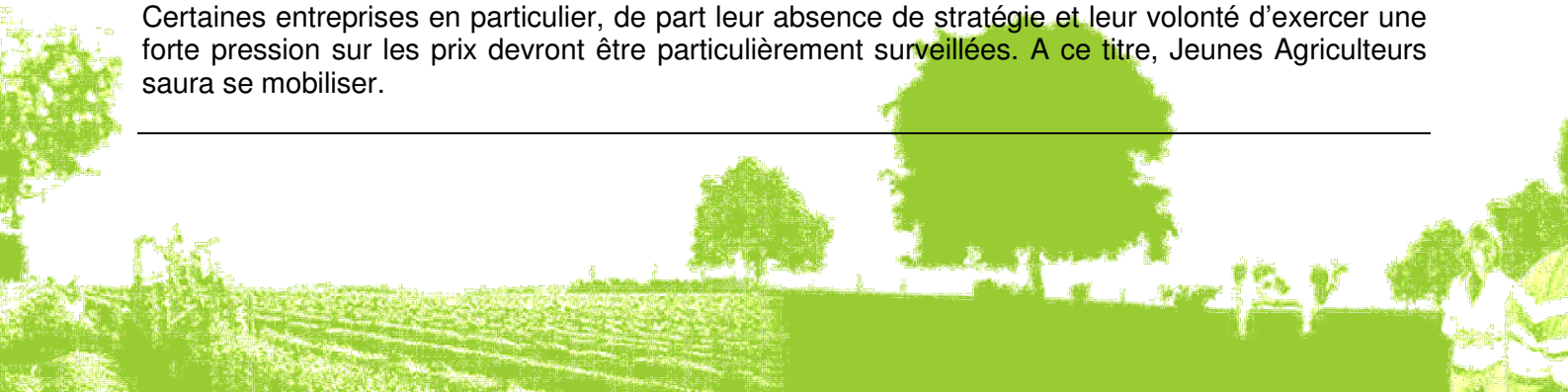
DOSSIERS SANITAIRES

L'éleveur est pleinement reconnu comme « infirmier » de son troupeau et pourra réaliser un certains nombres d'actes dans la légalité et non plus sous forme dérogatoire.

La liste d'actes vétérinaires que pourront réalisés les éleveurs a été publiée au journal officiel. La profession et les vétérinaires sont parvenus à un consensus.

DOSSIER LAIT DE CHEVRE

Nous avons obtenu le report de la modification de la grille des pénalités « cellules » à l'interprofession caprine (ANICAP). La pression réalisée auprès des entreprises par Jeunes Agriculteurs a porté ses fruits mais nous devons rester vigilants quand les discussions reprendront. Certaines entreprises en particulier, de part leur absence de stratégie et leur volonté d'exercer une forte pression sur les prix devront être particulièrement surveillées. A ce titre, Jeunes Agriculteurs saura se mobiliser.



FORMATION

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation, VIVEA reste un partenaire technique et financier privilégié pour le développement du plan de professionnalisation personnalisé. Au sein des instances VIVEA, Jeunes Agriculteurs veille sans cesse à la prise en compte comme priorité des formations à l'installation.

Jeunes Agriculteurs est force de proposition dans la mise en œuvre de la formation gestion des risques aux côtés de Groupama, de la FNSEA, de l'APCA, de Coop de France. L'expérimentation de cette formation localement doit se faire pour répondre aux besoins des jeunes installés et ceux en phase d'installation.

AGRI BIO

Rallonge d'enveloppe pour 2011 pour assurer un accompagnement à la hauteur de la dynamique de conversion.

CIRCUITS COURTS, QUALITE ET VALEUR AJOUTEE

- Maintien des signes de qualité IGP et AOP
 - Rehaussement du montant minimal à partir duquel les collectivités, pour les cantines scolaires notamment, doivent passer un appel d'offres, de 4.000 € à 15.000 €, permettant de privilégier un approvisionnement local
 - Introduction du critère de proximité dans les appels d'offre publique.
-

DEVELOPPEMENT RURAL

- Rendez-vous de Ciolos avec Jeunes agriculteurs dans nos locaux à Paris pour discuter de la réforme des zones défavorisées.
 - Une priorité JA pour la PHAE pour 2011, 2012 et 2013.
 - Une revalorisation de l'ICHN à l'occasion du bilan de santé.
 - Une place pour les zones défavorisées réaffirmée dans la prochaine PAC.
-

VERS UN RENOUVEAU DE LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE

- Revalorisation de l'ICHN,
 - Aide à la production de lait en zone de montagne,
 - Nouvelle dotation économique à l'herbe,
 - Aide ovins et caprins.
 - Loup : des tirs de prélèvements et de défense efficaces ayant permis le prélèvement de plusieurs spécimens en 2011.
-

POLITIQUE DE L'HERBE

- Dérogation JA sur la BCAE « herbe ».
 - Priorité JA sur la PHAE 2011, 2012, 2013.
-



BIOMASSE ET ENERGIE RENOUVELABLE

- Un tarif privilégié de rachat de l'électricité produit par la méthanisation d'origine agricole via la prime pour les effluents d'élevage.
 - La possibilité d'injecter directement le biogaz dans le réseau.
-

CONDITIONNALITE

- Dérogation JA pour la BCAE herbe.
-

DIRECTIVE NITRATE

- Dérogation JA dans le cadre de la réforme des ZES.
 - En attente de la sortie des textes règlementaire sur la réforme globale de la directive nitrate.
-

PAC

Grâce au travail de JA et du CEJA, la Commission Européenne a proposé que le soutien aux jeunes trouve sa place dans le premier pilier de la PAC : si le Parlement Européen et le Conseil le confirment, une majoration des aides sur les premiers hectares, pendant cinq ans, viendra s'ajouter aux soutiens du deuxième pilier pour les jeunes.

PRODUCTIONS VEGETALES

PHYTOSANITAIRES

Nous avons obtenu que le certiphyto prévu par le grenelle de l'environnement soit délivré pour une période de dix pour les utilisateurs professionnels du secteur agricole.

VITICULTURE

Nous avons réussi à ce que l'enveloppe nationale de l'OCM viti soit consommée en 2011.

FRUITS ET LEGUMES

Sous l'impulsion du secteur des fruits et légumes, nous avons obtenu une baisse du coût horaire de un euro concernant les salariés permanents, effectif au 1^{er} janvier 2012, et une exonération des charges patronales sur les salariés occasionnels, pour tous les secteurs agricoles. Toutefois nous resterons vigilants sur l'application de ce dernier point.

D'autre part, les nombreuses actions de communication tout au long de l'été, reprises massivement par l'ensemble du réseau, auront participé à redorer le blason des fruits et légumes français, en cette période difficile.



RELATIONS COMMERCIALES

Le ralliement des consommateurs et de l'opinion à la cause des producteurs se mesure par exemple à l'occasion des marchés solidaires organisés par JA. La distribution qui ne peut plus se poser facilement en défenseur du pouvoir d'achat commence à se tourner vers la contractualisation.

Observatoire des prix et des marges : nous nous félicitons de la publication du premier rapport, mais nous voulons encore plus de transparence sur la création et la répartition de la valeur ajoutée, notamment à l'échelle de la GD. Et c'est pourquoi, devant notre insistance, des groupes de travail spécifiques à la GD ont été créés en vue d'obtenir enfin une lisibilité sur la formation des marges nettes au sein de la GD.

Jeunes Agriculteurs

Service syndical

14, rue La Boétie - 75008 Paris

Tél. : 01 42 65 17 51 – Fax : 01 47 42 62 84

www.jeunes-agriculteurs.fr